

## Législature 2017-2021

Séance du 27 mai 2020

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°64

Coronavirus

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le printemps 2020 a été marqué par la crise liée au Coronavirus. La Commune n'a pas été épargnée par cette crise et elle a dû adapter son fonctionnement pendant cette période. Comme vous le savez, la séance du Conseil général prévue initialement le 30 mars 2020 a été annulée. Pour garder le contact avec les membres du Conseil général, le Conseil communal vous a fait parvenir avant Pâques la communication n°63 intitulée « Suivi des messages votés, suivi de divers dossiers et fonctionnement de la Commune pendant le Coronavirus ». Cette communication a également été envoyée à la presse. Elle ne sera pas relue ce soir.

Pendant cette crise, le Conseil communal s'est concentré tout d'abord sur le soutien à apporter à ses aînés, en les contactant tous personnellement. Il remercie encore une fois tous les groupes de bénévoles qui se sont mis à disposition pour l'aider dans cette tâche.

Le Conseil communal a aussi pris différentes mesures afin de soulager les citoyens et entités dans le besoin. En voici quelques exemples :

- Maintien des subventions annuelles aux sociétés locales ;
- Maintien du soutien prévu au budget aux organisateurs de manifestations ;
- Souplesse au niveau de délais ou d'arrangements de paiements ;
- Renoncement à la facturation des salles et infrastructures communales réservées et renoncement à d'éventuels débits ;
- Renoncement à la facturation des heures de gardes planifiées à l'AES ou à la crèche communale ;
- Adaptation de certains loyers commerciaux communaux en fonction des situations ;
- Maintien et poursuite des projets en cours et notamment des travaux planifiés afin de faire fonctionner l'économie.

Plusieurs de ces mesures auront des répercussions au niveau des comptes 2020, essentiellement au niveau d'une diminution des recettes. Des explications détaillées seront fournies en temps utile.

Le Conseil communal a décidé de ne pas créer de fonds spécial ou de réserve particulière, à l'instar d'autres communes, pour pallier les effets du COVID. Il n'est pas non plus favorable à des soutiens globaux en distribuant par exemple des montants à la population ou à des entreprises. En effet, toutes les situations sont particulières, chacun ayant été impacté plus ou moins fortement par la crise. Le Conseil communal invite dans un premier temps les personnes en difficulté à recourir aux aides mises en place par la Confédération et le Canton. En cas de nécessité, la Commune est à disposition et les demandes seront analysées.

Le Conseil communal souhaite contribuer à la relance économique et touristique mais avec des projets concrets, notamment en faveur des commerçants locaux qui ont souffert ces derniers mois et qui vont également souffrir de l'absence des traditionnelles manifestations cette année. Dans ce sens, il présentera un message lors de la prochaine séance du Conseil général de juin pour soutenir l'économie locale à court terme comme relance suite au COVID19 mais aussi pour créer une base solide pour le moyen-long terme. Ces projets de relance s'inscriront en cohérence avec plusieurs objectifs stratégiques du programme de législature: T.1 Revitaliser et animer la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac, 8.1 Développer une offre touristique complète permettant notamment d'étendre la saison touristique, 8.4 Renforcer les liens entre les acteurs économiques, l'administration et les autorités politiques de la Commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
Eric Chassot

**Conseiller communal responsable :** Eric Chassot, Syndic